

Questions au Feuilleton

1. a)	2.		1. b)	2.	
Description du contrat	Montant engagé	Nom	Description du contrat	Montant engagé	Nom
Conseiller le personnel de la Direction des programmes économiques et des finances de l'État sur l'analyse économique de questions ayant trait à la répartition des ressources.	\$ 4,625.00	D. F. Gordon			
Conseiller le personnel de la Division du développement économique sur les aspects économiques de la politique des transports.	\$ 4,600.00	T. D. Heaver Enterprises Ltd.			
Donner des conseils et prêter son concours à la Division du revenu des sociétés et des entreprises particulièrement en ce qui concerne l'analyse de la taxation de l'industrie exploitant les ressources naturelles.	\$ 4,500.00	Price Waterhouse and Company			
Donner des conseils dans le cadre des analyses et des études relatives à la révision décennale de la Loi sur les banques	\$ 33,541.59	M. Clennett			
Total	\$332,988.46		Total reporté	\$11,840.00	
3. Chiffres comparables pour 1973-1974	\$132,655.00			\$50,666.00	

LA CONFÉRENCE DE PRESSE CONCERNANT LES PLAINTES SUR LE RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 340—M. Herbert:

1. Cinq personnes portant une cagoule ont-elles donné une conférence de presse le dimanche 26 septembre 1976 pour se plaindre du régime d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, la Société Radio-Canada a-t-elle présenté un reportage sur cette conférence de presse?

2. Certaines de ces personnes étaient-elles des employés du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

3. Certaines de ces personnes avaient-elles demandé à obtenir des prestations d'assurance-chômage?

4. Un employé du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est-il autorisé à critiquer publiquement le règlement du Ministère et son mode d'application?

5. Des employés ont-ils été récemment congédiés pour avoir critiqué publiquement le Ministère et, dans l'affirmative, a) quel est leur nom, b) pourquoi?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit:

1. Oui.
2. Inconnu.
3. Sans objet.
4. Non.
5. Non.

[M. Macdonald (Rosedale).]

LE POURCENTAGE DES VENTES TOTALES DES PLUS GRANDES SOCIÉTÉS D'ÉLEVATEURS DE GRAINS

Question n° 344—M. Nystrom:

1. Quel pourcentage des ventes totales est revenu aux quatre plus grandes sociétés d'éleveurs de grains en a) 1960, b) 1965, c) 1970, d) 1975 (ou selon les plus récentes statistiques annuelles à ce sujet)?

2. Quel pourcentage des ventes totales est revenu aux huit plus grandes entreprises de cette industrie en a) 1960, b) 1965, c) 1970, d) 1975 (ou selon les plus récentes statistiques annuelles à ce sujet)?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada communique les renseignements suivants: 1. Le pourcentage des ventes totales qui est revenu aux quatre plus grandes sociétés d'éleveurs de grains de cette industrie était de 56 p. cent en 1965, de 70 p. 100 en 1970 et de 85 p. 100 en 1973, dernière année pour laquelle il existe des statistiques.

2. Le pourcentage des ventes totales qui est revenu aux huit plus grandes entreprises de cette industrie était de 74 p. 100 en 1965, de 91 p. 100 en 1970 et de 95 p. 100 en 1973, dernière année pour laquelle il existe des statistiques. Les pourcentages susmentionnés reposent sur les données rassemblées par activité économique à partir des déclarations d'impôt sur le revenu des sociétés pour la publication de Statistique Canada intitulée: «Statistique financière des sociétés». Les «ventes» comprennent les commissions et les loyers.

NOTA: Il n'existe pas de données pour 1960.